Conditions générales de vente

Version du 6 novembre 2026

Mon Solaire Libre, SAS, société par actions simplifiée, capital social 1 000 euros, 105 120 612 R.C.S. Paris, SIRET 105 120 612 00012, TVA FR07105120612, Bureau 326, 59 rue de Ponthieu, 75008 Paris, contact@monsolairelibre.com, 06 60 15 57 60

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent les ventes de kits photovoltaïques et services associés réalisées par Mon Solaire Libre via le site monsolairelibre.com à des consommateurs au sens du Code de la consommation français.

Article 1. Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée sur monsolairelibre.com. Toute commande emporte adhésion pleine et entière aux CGV. Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant validation de sa commande et déclare les accepter sans réserve.

Article 2. Produits et services

MSL commercialise des kits photovoltaïques en autoconsommation (panneaux, onduleurs, batteries, fixations, câblage, coffrets de protection) ainsi que des services associés : diagnostic en ligne, plans de pose personnalisés, hotline d'assistance, partenariat installateur en option, formation académie. Les caractéristiques techniques sont décrites pour chaque produit sur sa fiche produit. Les images sont non contractuelles.

Article 3. Commandes

La commande est validée après acceptation explicite des CGV et paiement intégral. Une confirmation est envoyée par email. MSL se réserve le droit de refuser toute commande pour motif légitime (rupture de stock prolongée, anomalie de prix, fraude présumée). En cas de refus, le client est intégralement remboursé sous 14 jours.

Article 4. Prix et paiement

Les prix sont exprimés en euros TTC, taxes françaises comprises. MSL vend du matériel photovoltaïque sans prestation de pose : la TVA applicable est celle du taux normal, soit 20 %. Le taux réduit de 5,5 % ne s'applique qu'aux installations réalisées par un professionnel, pour une puissance inférieure à 9 kWc et sous conditions ; il ne peut donc pas s'appliquer à une commande de matériel seul. Paiement en ligne : par carte bancaire, via Stripe, en une seule fois. Pour une commande établie sur devis, le paiement peut aussi se faire par virement, par chèque ou, dans la limite légale, en espèces, selon les modalités indiquées sur le devis. MSL ne propose ni paiement fractionné ni crédit. La commande est expédiée après encaissement effectif.

Article 5. Livraison

Les kits sont livrés par Geodis (transporteur spécialisé matériel solaire). Délai standard : 48 h ouvrées après confirmation de commande pour la France métropolitaine. Coût de livraison gratuit pour commandes > 5 000 €, 89 € sinon. Livraison palettisée avec assurance jusqu'à 5 000 €. Le client doit vérifier l'intégrité de la palette à réception et émettre toute réserve sur le bon de livraison du transporteur sous peine de non-recevabilité ultérieure.

Article 6. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose de 14 jours à compter de la réception pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Les frais de retour sont à la charge du client. Les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine, non installés. Le remboursement intervient sous 14 jours après réception des produits en bon état. Exceptions L221-28 : produits personnalisés (kits sur-mesure) et services partiellement consommés (académie consultée) ne sont pas remboursables. Pour exercer ce droit, le client adresse avant l'expiration du délai une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, par email à contact@monsolairelibre.com ou par courrier, en utilisant s'il le souhaite le modèle de formulaire de rétractation reproduit à la fin des présentes CGV. Le client peut également exercer ce droit en ligne via la fonction « Renoncer au contrat ici », accessible en bas de chaque page du site et depuis son espace client ; un accusé de réception lui est adressé par email dès l'enregistrement de sa demande.

Article 7. Garanties

Tous les produits vendus bénéficient de la garantie légale de conformité (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation), pendant 2 ans à compter de la délivrance, et de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), pendant 2 ans à compter de la découverte du vice, quel que soit leur fabricant. Le texte de ces garanties est reproduit à la fin des présentes CGV. S'y ajoutent les garanties commerciales des fabricants, dont la durée et les conditions figurent sur la fiche de chaque produit et dans sa documentation : elles complètent les garanties légales sans les remplacer.

Article 8. Responsabilité

La responsabilité de MSL ne saurait être engagée pour des dommages résultant d'une installation non conforme aux notices fournies, d'une intervention par un tiers non agréé, d'un usage non conforme aux préconisations techniques, ou de cas de force majeure. La responsabilité totale de MSL est plafonnée au montant TTC de la commande concernée. Le client reste seul responsable des démarches administratives qu'il choisit de gérer lui-même (déclaration mairie, raccordement Enedis, convention EDF OA, attestation Consuel).

Article 9. Médiation et litiges

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu avec le service client de Mon Solaire Libre, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du différend, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à MSL.

Garanties légales de conformité et des vices cachés

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l’application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pour une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de

prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Modèle de formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de Mon Solaire Libre, Bureau 326, 59 rue de Ponthieu, 75008 Paris, contact@monsolairelibre.com :

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.